ASPRO asbl

Association luxembourgeoise des Professionnels
du Spectacle Vivant

Assemblée générale 2018

25.03.2019, Banannefabrik, Luxembourg

Présent.e.s : Ela Baumann, Gianfranco Celestino, Jill Christophe, Betsy Dentzer, Martine Conzemius, Claude Faber, Piera Jovic, Caroline Koener, Nora Koenig, Sophie Langevin, Lucie Majerus, Renelde Pierlot, Elsa Rauchs, Anouk Schiltz, Paul Schumacher, Anne Simon, Clio Van Aerde, Dagmar Weitze, Peggy Wurth, Giovanni Zazzera

Excusé.e.s : Eugénie Anselin, Jean Bermes, Aude–Laurence Clermont, Frédérique Colling, Véronique Fauconnet, Sascha Ley, Sally Merres, Susi Müller, Gilles Soeder, Elena Spautz

Ordre du jour

1. Mot de la présidente
2. Présentation du rapport d'activité 2018
3. Présentation des activités pour l'année 2019
4. Présentation du bilan financier 2018
5. Rapport des réviseurs de caisse
6. Approbation des comptes de 2018 et décharge de la trésorière
7. Approbation du budget 2019
8. Nomination de deux réviseur.e.s de caisse
9. Décharge du conseil d'administration
10. Election du nouveau conseil d'administration 15 sièges
11. Election du/de la président.e, du/de la vice-président.e, du/de la secrétaire et du/de la trésorier.ière par le conseil d'administration
12. Divers
13. Echange et discussions
14. Verre d'amitié

1. Mot de la présidente

Peggy Wurth souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour la troisième assemblée générale d'ASPRO qui a vu le jour il y a deux ans. Elle reconnaît que la communication avec les membres n'est pas toujours facile à maintenir et que malheureusement le conseil d'administration n'arrive pas toujours à bien transmettre ce qui se discute dans ses réunions. L'amélioration de la communication avec tous les membres de l'ASPRO et l'instauration d'une meilleure transparence quant aux activités du conseil d'administration font partie des objectifs principaux de l'année 2019. Dans cette optique seront constitués à partir d'avril 2019 de nouveaux groupes de travail thématiques ouverts à tous les membres et à tous les métiers.
La présidente informe l'assemblée générale que suite à une entrevue avec les représentant.e.s du Ministère de la Culture, ASPRO a officiellement demandé d'obtenir une convention avec l'Etat afin de pouvoir engager une personne pour l'administration et la communication de l'association.

1. Présentation du rapport d'activité 2018

- Le conseil d'administration d'ASPRO s'est réuni 14 fois en 2018.
- Les représentant.e.s d'ASPRO (Nora Koenig et Peggy Wurth) ont participé à 4 réunions du conseil d'administration de la Theater Federatioun ainsi qu'à la conférence de presse organisée par la Theater Federatioun où ASPRO est intervenue e.a. au sujet de la TVA.
- ASPRO a convié ses membres à une réunion informelle type *Staminet* à la Bouneweger Stuff le 18.10.2018 ainsi qu'avant Noël à un Christmas-Do à la Banannefabrik le 20.12.2018.
- Dans la période préélectorale, ASPRO a eu deux rencontres avec des partis politiques (Déi Greng et LSAP).
- ASPRO a rencontré Marc Lis de Luxinnovation ainsi que Luc Belling du Ministère de l'Education Nationale au sujet de la plateforme *Kulturama* connectant artistes et enseignant.e.s (entre autres pour discuter de la reconnaissance des journées travaillées pour des projets réalisés dans le cadre de *Kulturama* dans le carnet de l'intermittent, point sur lequel le Ministère de la Culture bloque pour l'instant).
- ASPRO a été présente au Colloque *Culture Travail Emancipation* organisé par Forum Culture[s] et la Chambre des Salariés les 1er et 2 juin 2018. Il a été très intéressant pour ASPRO d'entendre la juriste Nathalie Moschetti (Chambre des salariés) parler du régime de l'intermittent du spectacle tel qu'il avait été pensé en théorie et de confronter cette vision à la pratique telle qu'elle est vécue par les intermittent.e.s au quotidien. Une convention avec le Ministère de la Culture permettrait à ASPRO de solliciter du conseil juridique au besoin.
- ASPRO a assisté à la présentation du KEP en juin et en septembre 2018 et a préparé une réaction écrite à la première version du KEP, suite à laquelle Jo Kox a proposé une réunion extraordinaire avec le conseil d'administration en août 2018.
- ASPRO a rencontré ALTA, l'Association Luxembourgeoise des Techniciens de l'Audiovisuel afin de discuter de collaborations potentielles et des besoins respectifs. Il s'est avéré que la reconnaissance des métiers constitue également une priorité d'ALTA.

- Comme les années précédentes, ASPRO a été présente avec un stand au Theaterfest organisé par la Theater Federatioun le 15 septembre 2018. C'était la première occasion de la vente de badges avec des citations en rapport au théâtre qui ont connu un tel succès qu'ASPRO a décidé de continuer de les vendre à différentes occasions comme les 3 du Trois ou encore le Concours international de danse au Grand Théâtre. ASPRO a également assisté à la table ronde avec des élus des différents partis organisée par la Theater Federatioun lors du Theaterfest en posant notamment une question au sujet de la plateforme *Kulturama*.
- Le nouveau site internet d'ASPRO est en ligne depuis juin 2018.
- Le conseil d'administration d'ASPRO a travaillé sur le glossaire des métiers.

2. Présentation des activités pour l'année 2019

- ASPRO a publié le **Glossaire des Métiers du Spectacle Vivant au Luxembourg** le 6 mars 2019. Cette publication a été saluée par le Ministère de la Culture, des institutions, des artistes ainsi que par la presse. Des suggestions quant à des métiers à ajouter sont déjà parvenues à ASPRO qui voit son Glossaire comme un travail en continu. Un **appel** est fait à toutes les personnes présentes et tous les membres en général, de faire parvenir au conseil d'administration ses **commentaires et propositions d'ajouts**.
- ASPRO a eu le 27.02.2019 une **entrevue au Ministère de la Culture** pour laquelle malheureusement Madame la Ministre Sam Tanson a dû s'excuser pour des raisons de santé. Le Ministère était représenté par Mme Nora Si Abderrahmane et M. Jo Kox, ASPRO par Peggy Wurth, Nora Koenig, Annick Pütz et Jean Bermes. Beaucoup de points ont été abordés dont le plus important a été la convention demandée ensuite officiellement par ASPRO. Il a également été question d'un nouveau lieu pour le spectacle vivant qui pourrait contenir des bureaux ainsi que des salles de répétition.
- ASPRO a assisté à l'**Atelier de travail KEP/Arts Council** le 21.03.2019. Les discussions sont restées vagues, il paraît difficile de commenter les démarches officielles à ce stade. Cependant ASPRO salue le fait que la Ministre prête une vraie attention aux besoins et aux idées des artistes.

Activités à venir en 2019 :

ASPRO se donne plusieurs priorités pour 2019 :

- **Les contrats :** l'objectif est d'établir ensemble avec les producteurs (au sein de la Theater Federatioun) un contrat type qui correspond aux exigences légales et ne désavantage pas les artistes. La première étape est de lancer un **sondage interne** auprès des membres d'ASPRO sur les questions suivantes :
    - Est-ce que les cachets ont évolué lors des dix dernières années ? Est-ce que l'on tient compte de l'ancienneté des professionnels du spectacle vivant ?
    - Comment sont traités/respectés les droits d'auteur ?

  ASPRO **récolte auprès de ses membres des contrats** de différents métiers avec différents producteurs pour comparer et établir à partir de ces exemples et avec un conseil juridique un contrat type. Les membres souhaitant participer à cette démarche peuvent envoyer leurs contrats (en noircissant les données privées) à info@aspro.lu. Les contrats seront traités de manière anonyme.

- **Tarifs :** ASPRO propose d'attaquer ce chantier important dans un nouveau **groupe de travail** ouvert à tous les membres. Deux réunions ont déjà été fixées : **le 14 avril 2019 à 18h30 et le 7 mai 2019 à 9h00**, à la Banannefabrik. Il s'agira de discuter des avantages et désavantages d'une éventuelle grille tarifaire (à établir sur quelle base ? le salaire social minimum qualifié brut ?), d'un système qui tiendrait compte de l'ancienneté des artistes etc.
- **Assurances accidents du travail et annulation de spectacles/projets :** ASPRO a déjà exprimé son souhait de traiter ces sujets avec les producteurs au sein de la Theater Federatioun, mais jusqu'à présent, faute de temps, ils n'a pas encore pu être approfondis.
- **La TVA :** la question de savoir si les indemnités perçues par les intermittents du spectacle sont comprises ou non dans le calcul du chiffre d'affaires annuel pour le seuil des 30.000€ en-dessous duquel l'indépendant n'est pas obligé de facturer et déclarer la TVA a été posé par ASPRO à Jo Kox qui a promis de tirer cela au clair. D'autre part, Paul Schumacher soulève la problématique des subsides qui selon la loi sont soumis à la TVA alors que la plupart des artistes (et des responsables administratifs, même dans les institutions étatiques) l'ignorent. Malheureusement, il est très difficile d'obtenir des renseignements sûrs au sujet de la TVA, les réponses divergent selon les interlocuteurs (différents agents de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA, Ministère de la Culture, fiscalistes, fiduciaires…). Le Ministère de la Culture œuvre également à l'instauration d'un taux super-réduit de 3% sur les prestations artistiques/culturelles (comme appliqué actuellement aux billets de théâtre ou aux livres).
- **Sécurité sociale :** la problématique de la liquidité des indépendant.e.s (obligation de payer ses cotisations tous les mois alors que certains mois l'indépendant a un revenu très faible ou alors est payé avec retard) et celle du redressement des cotisations après transmission des données concernant le revenu imposable par l'Administration des Contributions directes (si l'indépendant.e a gagné plus que l'année précédente sans avoir prévenu le CCSS afin d'adapter son revenu prévisionnel pour l'année en question, il/elle risque de devoir régler une somme importante au CCSS après le redressement).
- **Le régime de l'intermittent du spectacle :** ASPRO est en train de collecter les doléances des artistes par rapport au système actuel des intermittent.e.s afin de les transmettre (de façon anonyme) au Ministère de la Culture qui prévoit d'apporter des changements au régime en tenant compte des suggestions et retours d'ASPRO.
- ASPRO sera présente dans les groupes de travail organisés autour du **KEP**, notamment dans le **comité de pilotage** en vue de la mise en place de l'« Arts Council ».
- ASPRO tiendra à jour l'**espace membres** de son **site internet** afin d'informer les membres sans les importuner par des envoi trop fréquents de mails. Pour obtenir un **login** et un **mot de passe**, il suffit de régler sa cotisation pour l'année 2019.

3. Présentation du bilan financier 2018

La trésorière Ela Baumann présente le bilan 2018. Il est à noter que le subside obtenu en 2017 pour la réalisation du site internet a été dépensé uniquement en 2018. Le résultat de l'exercice 2018 est une perte : - 2135,99€. Le chiffre d'affaires de 2018 se compose essentiellement des cotisations des membres et de la vente des badges. Peggy Wurth insiste

sur l'importance des membres à régler leur cotisation chaque année : ASPRO comptait en 2018 90 « membres » (personnes enregistrées en 2017 ou 2018), mais seulement un tiers avait réellement payé sa cotisation.

4. Rapport des réviseurs de caisse

Les réviseur.e.s de caisse Martine Conzemius et Lawrence Rollier ont contrôlé la comptabilité de l'association et n'ont pas constaté d'irrégularité.

6. Approbation des comptes de 2018 et décharge de la trésorière

Les réviseur.e.s proposent à l'assemblée réunie de donner la décharge à la trésorière. Les comptes sont approuvés et la décharge donnée à Ela Baumann.

7. Approbation du budget 2019

Ela Baumann présente le budget pour 2019 qui comprend plusieurs inconnues. Les dépenses prévues pour 2019 comprennent notamment les factures relatives à la publication du glossaire (rédaction et mise en page), la cotisation de 125€ pour la Theater Federatioun, l'assurance et un poste administratif (même sans convention, une personne devra être ponctuellement rémunérée pour certaines tâches administratives qui dépassent clairement les limites du bénévolat des membres du conseil d'administration). Peggy Wurth profite de l'occasion pour remercier ici le conseil d'administration pour son engagement et son travail en 2018.

8. Nomination de deux réviseur.e.s de caisse

Martine Conzemius accepte de continuer son mandat en 2019 et Betsy Denzer se porte volontaire comme deuxième réviseure de caisse succédant à Lawrence Rollier qui malheureusement ne sera plus disponible.

9. Décharge du conseil d'administration

L'assemblée accorde la décharge au conseil d'administration de 2018, composé de 14 membres.

10. Election du nouveau conseil d'administration

Trois membres ne souhaitent plus faire partie du conseil d'administration de 2019. Peggy Wurth remercie Rita Bento Dos Reis, Baptiste Hilbert et Gilles Soeder pour leur engagement en 2018.

15 personnes se portent candidats pour le nouveau conseil d'administration et sont élues par l'assemblée : Ela Baumann, Jean Bermes, Gianfranco Celestino, Jill Christophe, Aude-Laurence Clermont, Frédérique Colling, Piera Jovic, Nora Koenig, Elsa Rauchs, Renelde Pierlot, Annick Pütz, Anouk Schiltz, Anne Simon, Peggy Wurth, Giovanni Zazerra.

11. Election du/de la président.e, du/de la vice-président.e, du/de la secrétaire et du/de la trésorièr.e par le conseil d'administration

Le nouveau conseil d'administration se retire pour l'élection des postes officiels et revient avec la distribution suivante :
Président : Peggy Wurth
Vice-président : Jean Bermes
Trésorière : Ela Baumann
Secrétaire : Jill Christophe

12. Divers

- **Appel à projets de la journée du Patrimoine :** www.journeesdupatrimoine.lu
  Peggy Wurth présente l'initiative des Journées du Patrimoine (du 20 au 29.09.2019) qui sont placées cette année sous le signe du spectacle vivant. L'appel à projet est ouvert à des artistes qui aimeraient investir par les moyens du spectacle vivant un lieu faisant partie du patrimoine (classé ou non, le patrimoine industriel étant également inclus). Les organisateurs des Journées du Patrimoine ne disposent pas de budget, mais si le projet est accepté, une demande de subside pourra être adressée au Ministère de la Culture. L'initiative semble particulièrement intéressante pour des spectacles existants, des petites formes/petites équipes. Ce serait bien au niveau de la visibilité si ASPRO pouvait être représentée…
- **Vente de badges :** Ela Baumann propose d'être présents de façon plus conséquente aux premières et autres événements du secteur pour vendre des badges. Outre le revenu que cela représente, cette action permet également de faire connaître ASPRO et d'afficher ses revendications. Giovanni Zazzera suggère d'être présents avec un stand à la Nuit de la Culture d'Esch-sur-Alzette le 4 mai 2019.
- **Recrutement de nouveaux membres :** Peggy Wurth propose aux personnes présentes d'encourager tous les artistes du spectacle vivant qui ne sont pas encore membres à la devenir. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids et de légitimité pour appuyer nos revendications.
- **Formations continues pour artistes dans le domaine administratif :** le Trois-CL a abordé ASPRO et la Theater Federatioun pour organiser des formations continues qui conviendraient mieux aux besoins des artistes que la formation actuellement proposée par l'Œuvre par l'intermédiaire du House of Training.
- Visitez régulièrement l'**espace membre** du site www.aspro.lu afin de rester informé.e.s !

13. et 14. Echange et discussions autour d'un verre d'amitié